# Accès des élèves déplacés internes aux structures éducatives : la contribution des établissements privés attendue

**Article du Ministère de L'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales du 25/08/2023**
https://www.education.gov.bf/informations/actualites/articles?tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Bnews%5D=979&cHash=b40b36f51a60fb1349656d29b5ee8498

(Bobo-Dioulasso, 24 août 2023). L'État s'est engagé à assurer la continuité éducative aux élèves déplacés internes (EDI), victimes des attaques terroristes. Pour y arriver, des actions de résilience sont mises en œuvre à travers le Secrétariat technique de l'Éducation en Situation d'Urgence qui a initié des journées de réflexion avec les établissements d'enseignement privés du Bassin de Bobo pour évoquer la question de l'accès des élèves déplacés internes à ces établissements.

Afin d'assurer la continuité éducative au profit des élèves en situation d'urgence, le ministère en charge de l'éducation nationale met les bouchées doubles à travers les alternatives éducatives, les approches pédagogiques ou la réalisation d'espaces temporaires d'apprentissage. La piste de l'accompagnement du privé dans l'accueil des EDI est en réflexion avec les faîtières de l'enseignement privé.

En effet, dans la conscience collective, l'image des établissements privés est souvent associée à tort ou à raison au fait d'être plus accessibles aux élèves de familles nanties, et pour des enfants EDI ayant tout abandonné dans leur fuite, y avoir accès  pourrait relever de l'impossible. Pourtant, l'éducation est un droit pour tous les enfants.

Cette vision, le département en charge de l'éducation la partage avec les promoteurs des établissements privés. D'ailleurs, **que peut faire l'Etat seul face à l'ampleur d'une crise qui affecte  plus de 1.041.681 apprenants en rupture scolaire pour 6 149 établissements fermés?**

Le directeur régional en charge de l'éducation de la Boucle du Mouhoun,  Ambroise Paré avoue face à ces statistiques inquiétantes que, "...nous nous tournons vers le privé pour nous aider avec des infrastructures, des dons de diverses natures".

"Tout en saluant la contribution déjà fort appréciable du secteur privé'', madame le Préfet du département de Bobo avertit que face aux difficultés qui assaillent l'école, ‘'nous n'avons pas le droit de baisser la garde".

Ainsi, cette sensibilisation des faîtières de l'enseignement privés va déboucher sur des propositions de stratégies de réinscriptions dans les structures éducatives. Il s'agira de découvrir le dispositif de scolarisation des EDI et de faire le point sur les EDI inscrits et réinscrits dans les établissements d'accueil.

Toutefois, ces derniers ont soulevé **des difficultés** comme l'**absence de dossiers scolaires, la disparité du niveau** dans la progression des programmes d'enseignement, **l'absence d'attestation pour l'élève déplacé interne**.
DCRP/MENAPLN.